

AH.-
REPUBLIQUE DU BENIN

~~~~~  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
~~~~~

DECRET N° 98-12 DU 15 JANVIER 1998

Portant nomination de Monsieur Jean N'TCHA en
qualité de Directeur général de l'Office de radiodif-
fusion et télévision du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs
de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 9 avril 1996, portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°97-170 du 07 avril 1997 portant attributions, organisation et
fonctionnement du Ministère de la Culture et de la Communication ;

SUR proposition du Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la
Communication ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 décembre 1997 ;

DECRETE :

Article 1er : Monsieur Jean N'TCHA est nommé Directeur Général de l'Office de
radiodiffusion et télévision du Bénin.

.../...

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 15 Janvier 1998

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,

Albert TEVOEDJRE
(ministre intérimaire)

Le Ministre de la Culture et de la
Communication,

Timothée A. ZANNOU.-

Le Ministre des Finances,

Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MCC 4 AUTRES
MINISTERES 15 SGG 4 DCF-DGTCP-DGBM-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-
DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB- ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1 JO 1.